

SNES

AIX - MARSEILLE

PRIX : 2 € - MENSUEL - N° 312 - AOUT 2009



Bonne rentrée 2009 à tous, bienvenue aux nouveaux !

Suppressions de postes, pouvoir d'achat, réforme des lycées, précarité, concours et recrutement, fonction publique : des raisons d'agir !

Renforcer le SNES en se syndiquant

L'édito

Les premiers fruits de notre travail au quotidien doivent nous encourager au moment d'aborder le gros temps social de la rentrée. Car après leurs pérégrinations estivales, les nouveaux ministres ne vont pas tarder à rouvrir les dossiers sensibles : emploi et suppressions de postes, pouvoir d'achat, salaires et statuts de la fonction publique, réforme des lycées, matisation, nouveau brevet des collèges...

Malgré le discours sur "les stabilisateurs automatiques de la crise", on peut s'attendre à voir se multiplier les attaques contre la fonction publique et l'emploi statutaire, contre la protection sociale et les retraites. Quant au discours sur la stabilité des prix, nul doute qu'il prépare un nouveau tour de vis sur les salaires alors que les pertes de pouvoir d'achat depuis 2000 n'ont toujours pas été compensées. Et pourtant c'est avec plaisir que l'équipe du SNES Aix-Marseille vous retrouve aujourd'hui. Jusqu'au 14 juillet et depuis le 15 août, nous avons travaillé à rendre la rentrée plus "supportable".

Alors avant d'aborder les gros dossiers de l'actualité syndicale, voici quelques nouvelles encourageantes : fruits de nos luttes depuis trois ans, les augmentations des

possibilités d'accès à la hors classe, permettent à un plus grand nombre de collègues de finir leur carrière aux indices de rémunération les plus élevés.

A force d'obstination et grâce au vote massif des agents lors des élections professionnelles de décembre 2008, nous avons obtenu du rectorat l'élaboration d'une grille indiciaire pour les non-titulaires en contrat à durée indéterminée.

Quant au mouvement, théâtre d'une offensive visant à court-circuiter vos élus SNES, c'est avec ténacité que ceux-ci ont à nouveau fait la démonstration que les commissions paritaires étaient des lieux d'amélioration qualitative et quantitative des affectations.

Que ce soit pour les affectations sur poste définitif ou pour la phase d'ajustement concernant les TZR, nous avons œuvré à limiter les déplacements et à rationaliser les services partagés, conséquences de la pénurie de personnels. Le SNES est aussi à l'origine de meilleurs remboursements des frais engagés par les TZR depuis septembre 2008.

Autant de raisons de renforcer le SNES, syndicat majoritaire incontesté à la suite des élections de décembre 2008, par la syndicalisation et par les mobilisations.

A bientôt dans les établissements, dans la lutte, à bientôt au SNES.

Sommaire

Page 2-3 : Actualités

Pages 4-5 : Politique scolaire

Page 6-7 : Personnels

Page 8 : Syndicalisation

Laurent Tramoni

Grippe A

Le nouveau ministre a occupé l'espace médiatique pendant l'été avec le plan anti-grippe A. Même si personne ne peut dire aujourd'hui quelle sera la virulence et l'ampleur de l'épidémie, il convient de prendre toutes les précautions nécessaires pour le cas où les conséquences en seraient plus fortes que celles de la grippe saisonnière. On pense en particulier aux personnes âgées ou fragiles.

Comme tous les lieux publics, les établissements scolaires sont des lieux où la transmission du virus peut être facilitée. Il est bien entendu nécessaire de veiller aux règles d'hygiène et de sécurité.

Le plan ministériel, qui prévoit entre autres la fermeture d'une classe si des cas d'infection sont identifiés, semble avant tout pensé pour le premier degré. Il paraît par contre moins adapté aux collèges et aux lycées dans lesquels les circulations d'élèves ou les cours communs à plusieurs classes sont plus nombreux. Et un enseignant de collège ou de lycée est en contact de près de 200 élèves au cours d'une semaine.

Il faut donc prévoir pour les élèves ainsi que pour les enseignants et l'ensemble du personnel. Or, pour ces derniers, le ministère et le rectorat sont d'une discrétion qui inquiète. Le SNES a décidé d'interroger le recteur et les inspecteurs d'académie sur les dispositions prévues pour veiller à la santé des personnels.

L.T.



CA académique élargie aux S1

**Vendredi 11 septembre
14 h – 17 h**

**Lycée Saint-Exupéry
Marseille**

Ordre du jour :

***Le point sur la situation,
les décisions d'action***

Stagiaires IUFM et stagiaires en situation

Le SNES à votre disposition

Pour les stagiaires IUFM et en situation, l'approche de la rentrée est synonyme de stress : quels seront vos lieux de stage et de formation, comment serez-vous encadrés, conseillés et évalués, quels seront vos horaires, votre emploi du temps et vos classes ? Quels sont vos droits et vos obligations ?

Pour répondre à toutes ces questions, le SNES met à votre disposition une équipe de militants dynamiques, présents lors des commissions d'affectation des stagiaires mais aussi tout au long de l'année entre 12 h et 14 h sur les lieux de formation. Commissaires paritaires, enseignants et CPE, ils vous tiendront informés de toutes les étapes de votre formation (affectation, notation, mutations, validation et titularisation) et vous conseilleront ou vous défendront dans une situation particulière ou difficile.

Les journaux mensuels du SNES, nationaux et académiques, vous éclaireront sur l'actualité de notre profession dans sa globalité, sur les réformes en cours, sur les négociations et sur l'action. A travers eux, c'est toute une approche du secteur public et des ambitions de notre syndicat qui vous sera proposée.

Enfin, concernant des situations particulières (handicap, redoublement de stage, etc.), le SNES dispose d'une équipe de militants spécialisés qui répondront à toutes vos questions lors des permanences, du mardi au vendredi, de 14h à 18h. En dehors de ces horaires, n'hésitez pas à consulter notre site internet (www.aix.snes.edu), à nous écrire (s3aix@snes.edu) et à vous syndiquer !

Mathilde Freu



Rentrée des retraités

Les retraités peuvent être d'actifs syndicalistes en adhérant à leur S1. Celui des Bouches-du-Rhône compte 279 syndiqués de différentes classes d'âge, dont deux centenaires ! Il a participé à 68 % au vote académique. Précieuse fidélité en ce temps de crise où un pouvoir politique aux fières postures mais de nature foncièrement réactionnaire vise à "détricotier" tous les acquis sociaux depuis la Libération. La défense de nos intérêts matériels et moraux, raison d'être du syndicalisme, n'a jamais été plus justifiée et ce n'est pas le moment de lâcher.

Pouvoir d'achat, revalorisation sans tricherie des pensions, sécurité sociale moderne, réponse aux besoins des personnes âgées, services publics... Sur tout cela notre S1 exerce sa vigilance et décide de son action. A ce propos l'importance des manifestations de l'an passé s'est aussi mesurée à la participation visible et remarquée des retraités. On les voit dans toutes les manifestations unitaires spécifiques aux retraités avec la SFR FSU-Retraités, la FGR et les UCR CGT, CFDT, UNSA.

Défendons aussi nos intérêts moraux. Après avoir transmis du savoir et des valeurs humanistes, comment nous résigner à voir prospérer l'individualisme, les inégalités, la désinformation, les fanatismes, les guerres impérialistes... sans contribuer en syndicalistes au dépassement d'un système fondé sur la seule loi du profit, dont la crise a montré la faillite et que de bons apôtres s'emploient à relancer ?

L'adhésion au SNES (pour une cotisation réduite) permet aussi des journées studieuses et conviviales, comme l'an dernier avec le sociologue J. Pellissier à St Maximin. Cette année ce sera à Arles, en octobre, avec matinée de réflexion, repas au lycée hôtelier et rencontre au musée avec Jules César... Soyons donc très nombreux avec beaucoup d'idées et de projets à l'AG de rentrée :

Mardi 22 septembre, 14 h au siège du SNES Marseille

Christiane Ferlay, Régine Peyron, Alain Maurel



Académie décimée

Notre Académie connaît à cette rentrée une nouvelle ponction de 404 emplois. Depuis la rentrée 2002, les gouvernements successifs de l'actuelle majorité ont ainsi supprimé dans les collèges et les lycées de notre Académie 1 436 emplois d'enseignants, soit 8 % des effectifs. Sur la même période la baisse démographique, souvent invoquée pour justifier ces suppressions de postes, ne représente pas 4 % des effectifs d'élèves. Pire, lorsque, comme à la dernière rentrée, les effectifs réels s'avèrent nettement supérieurs aux prévisions, intentionnellement pessimistes, aucune dotation complémentaire ne vient rétablir le taux d'encadrement.

Les 16 000 suppressions d'emploi dont il est question pour le prochain budget pourraient se traduire par 535 nouvelles suppressions dans l'Académie à la rentrée 2010.

Les conséquences sont évidentes : l'absence de remplaçants titulaires est criante en Mathématiques, Lettres, dans les disciplines industrielles et scientifiques, les effectifs de classe sont chargés, en particulier en seconde, l'offre de formation se restreint et les élèves peinent à trouver des places dans les formations du second cycle de leur choix.

Laurent Tramoni



1 436

C'est le nombre de postes d'enseignants supprimés dans l'Académie depuis 2002.

8%

C'est la proportion que représentent ces suppressions de postes dans notre Académie qui compte environ 18 000 enseignants.

404

Le nombre de postes supprimés à cette rentrée : 118 au titre de la baisse démographique dans les établissements, 53 parmi les personnels mis à disposition, en particulier à l'IUFM, et 233 parmi les remplaçants.

**Cette année,
on se
syndique !**

0.8%

La cotisation syndicale au SNES représente moins de 1 % du salaire annuel, hors heures supplémentaires et indemnités. Se syndiquer est un acte militant qui permet au syndicat de fonctionner en toute indépendance puisque 95 % des ressources du SNES proviennent des adhérents.

66%

C'est la proportion de la cotisation syndicale qui est remboursée par l'état sous forme de réduction de l'impôt sur le revenu.

54%

C'est le pourcentage de voix que les listes du SNES ont recueillies lors des élections professionnelles de décembre 2008. Le SNES est le syndicat majoritaire dans l'académie d'Aix-Marseille, plus de 40 points devant toutes les autres listes. Les personnels font confiance au SNES.

Reconquête du mois de juin

A la rentrée nous solliciterons les S1 afin de faire un bilan précis de la reconquête du mois de juin. Rappelons que malgré les efforts des services rectoraux, elle n'a pu se traduire que par une surcharge de travail pour les enseignants et les CPE mais aussi les personnels de vie scolaire et les agents. Et les premiers échos de la présence des élèves laissent perplexe. Cela expliquerait-il l'absence de communiqué de presse du Recteur ?

Stéphane Rio

Non titulaires

Enfin une carrière pour les CDI !

Enfin ! Il aura fallu attendre juin 2009 pour obtenir un groupe de travail «*Avancement des non titulaires*», et examiner, dans la précipitation, un avancement destiné aux seuls CDI. Pour les CDI, et malgré le décret du 17 mars 2007 qui prévoit un entretien au moins tous les 3 ans lié à la rémunération, nous avons obtenu un rythme d'avancement unique, sauf difficultés professionnelles avérées, ainsi que le maintien des dispositifs d'aide. Cette victoire est à mettre à l'actif du SNES et de l'insistance de ses élus et de ses militants à rappeler sans cesse nos revendications, comme l'augmentation indiciaire de la grille du rectorat, l'amélioration du reclassement, la rapidité du rythme d'avancement, l'augmentation de l'indice des collègues en CDD. Nul doute que le vote massif des agents non-titulaires en faveur du SNES lors des élections professionnelles de décembre 2008, attribuant tous les sièges au SNES, a pesé dans ce dossier.

Nous avons obtenu que ces propositions soient soumises au CTPA de rentrée. Au groupe de travail «*Affectation des disciplines techniques et professionnelles*», nous avons veillé à ce que les 115 collègues, enseignant dans des disciplines sans concours ni TZR, soient affectés sur leur poste initial ou leurs vœux géographiques. La plupart des affectations sont traitées lors du GT du 27 août. Nous avons organisé le 28 août une A.G des non-titulaires pour diffuser les informations, débattre et organiser les réponses collectives aux conditions de rentrée 2009 !

Marie-françoise Verdy et Jocelyne François



CAEN

Un fonctionnement peu démocratique

Le Conseil Académique de l'Éducation Nationale s'est tenu le 9 juillet. Instance Académique consultative, le CAEN est composé de l'État, des élus, des représentants des personnels et des usagers. Il est co-présidé par l'État et la Région. Supposé conduire la concertation sur tout ce qui relève des compétences de l'État et de la Région en matière d'éducation, et notamment des compétences partagées, le CAEN s'avère n'être qu'une coquille vide, même si l'actuel Recteur veille à le réunir deux fois par an. Le 9 juillet, la veille de votes importants par la Région en matière de formation, aucun élu n'était présent. Il est vrai que les choix se font ailleurs.

Il en est ainsi de la décision de construire un lycée à Allauch, alors même que la Région construit déjà dans le 13^e arrondissement une troisième lycée. Mais la décision était prise, grâce au lobbying local, qui rime rarement avec l'intérêt général. L'argument des difficultés de déplacement ne tient pas ou alors il faut prendre en compte les jeunes des quartiers défavorisés des quartiers nord et construire des lycées professionnels notamment dans les 14^e, 15^e et 16^e arrondissements.

Il en est de même de la décision unilatérale de la Région de créer un institut de formation dans le domaine de l'environnement, avec un statut de coopérative qui permet à la Région d'en faire partie, mais pas à l'État, qui n'est pas une personne morale sur le plan juridique. Certes, mieux vaut éviter la création de CFA d'entreprises, ici Véolia, et il est effectivement nécessaire de développer rapidement les formations initiales et continue en matière d'environnement et de développement durable. Mais pourquoi le faire sans concertation ? La démocratie est encore un horizon bien lointain.

Josiane Dragoni



84,4 %

C'est le taux de réussite des candidats aux baccalauréats généraux et technologiques dans l'Académie.

Procédures d'affectation

Le grand bazar !

Les premières semaines de juillet ont été difficiles pour plus de 800 familles n'ayant pas d'affectation en lycée pour un de leurs enfants. Dans notre Académie comme dans d'autres, les procédures pour l'affectation ont été cette année encore laborieuses.

Les raisons des cafouillages sont diverses : la diminution constatée en juin 2009 du taux de redoublement en troisième et l'augmentation du taux de passage en seconde (+ 6 % sur Marseille), mais aussi le peu d'engouement pour les nouveaux bac pro 3 ans et la situation tendue de l'enseignement professionnel, où les places dans les formations demandées sont souvent éloignées du domicile des familles intéressées.

Le consumérisme scolaire complique encore l'exercice quand un élève sur cinq n'entre pas dans le lycée de son secteur ou quand certaines familles demandent à revenir dans les lycées publics après avoir délaissé le collège public de leur secteur au profit des établissements privés. Mais ce ne sont pas tant les stratégies individuelles qu'il faut blâmer que les choix politiques qui encouragent ces comportements, par l'assouplissement de la carte scolaire et l'étranglement des DGH.

Car la pénurie budgétaire est bien la raison première de cette difficulté à affecter chaque élève dans ses vœux, l'administration se refusant à ouvrir des divisions ou des options malgré la forte demande. Et si une seconde supplémentaire a été ouverte ici ou là en juillet, comme au lycée Saint Exupéry ou au lycée Joliot-Curie, sous la pression des personnels et des familles, combien de classes dépasseront le seuil des 35 élèves à la rentrée ?

Michèle Garnier-Potoudis et Laurent Tramoni

Orientation fin de 3^e (source SAIO 1^{er} juillet)

Années	2 ^e GT	BEP/CAP Bac Pro	Redoublement
2006	56,7	37,4	5,9
2007	57,2	37,4	5,9
2008	57,6	36,9	5,5
2009	60,0	35,9	4,1



Bac 2009

84,4 % : c'est le taux de réussite des candidats aux baccalauréats généraux et technologiques dans l'Académie d'Aix-Marseille, en recul de 0,5 points par rapport à 2008. Si le baccalauréat général progresse de 0,7 points à 87,4% de réussite, les résultats des baccalauréats technologiques sont en baisse de 3,2 points à 78,4%. Les résultats des baccalauréats professionnels sont stables à 82,7 %. Rappelons que la proportion de bacheliers dans une génération reste faible, de l'ordre de 64%, loin de l'objectif des 80%.

	Aix-Mars	Var acad 09/08	National	Var nat 09/08
Littéraire	86,90%	1,6	87,10%	0,9
Economique et Social	88,10%	1,8	88,50%	1,7
Scientifique	87,10%	-0,2	89,60%	0,4
Total Bac général	87,40%	0,7	88,80%	1
STG	81,70%	0,3	81,20%	1
ST2S	69,40%	-17,2	74%	-8,6
TMD	100%	0		
HOT	95%	4,2		
STI	75,30%	-2,8	78,70%	0,5
STL	79,70%	-5,8	86,70%	0,9
Total bac techno	78,40%	-3,2	79,70%	-0,5
Total Bac Pro	82,70%	-0,5	87,10%	10

Assouplissement de la carte scolaire

Les collèges des Bouches-du-Rhône

L'analyse des demandes de dérogation à l'entrée en 6^{ème} dans les Bouches-du-Rhône fait apparaître tout d'abord que 85 % des élèves vont dans le collège de secteur et que le nombre de demandes de dérogation est relativement stable sur ces deux dernières années. Il n'a ainsi augmenté que de 6 % depuis 2006 : ce choix idéologique ne répond pas à une demande sociale.

Les motifs invoqués relèvent souvent du consumérisme scolaire (42 % pour convenances personnelles). Chaque motif de demande est barémé de 1 (convenance personnelle) à 150 (handicap) et les dérogations sont accordées en fonction des places restées disponibles après inscription des élèves du secteur.

Dans ce contexte, la détermination des capacités d'accueil de chaque établissement est un enjeu essentiel. Le SNES est attentif au travail entrepris conjointement par l'Inspection Académique et le Conseil Général sur ce point. Encadrer les capacités d'accueil des établissements les plus attractifs permet à la fois de veiller aux conditions d'accueil et aux effectifs dans ces établissements tout en préservant les établissements les moins demandés. Enfin, dans un contexte de pénurie, l'assouplissement de la carte scolaire rend délicate la prévision des effectifs scolarisés. L'Inspection Académique a ainsi fermé des divisions dans certains collèges pour en ouvrir ailleurs, bousculant les répartitions de services et fragilisant des établissements. Cette logique budgétaire est préjudiciable, d'autant que les suppressions et le morcellement des postes se poursuit (l'équivalent de 27 postes ont été créés dans les Bouches-du-Rhône sous forme de blocs provisoires).

Michèle Garnier-Potoudis



Réforme des lycées

Rien ? !

Au moment du report de la réforme Darcos – Gaudemar un calendrier avait été élaboré sous la pression des personnels, des élèves et des parents toujours mobilisés : consultations des acteurs, publication des rapports en juin et annonces du ministre début juillet. A grand peine, empiriques et informelles, les consultations se sont tenues dans les établissements, sans qu'il n'en sorte aucune trace publique. Les rapports sont parus, contradictoires, sans même attendre la mise en oeuvre de prétendues expérimentations : le rapport parlementaire Apparu d'abord, dans la droite ligne de Darcos, le rapport Descoings dans la foulée, plus ouvert, plus flou aussi, mais toujours contestable sur de nombreux points.

On attendait la parole du Ministre, les poings tout faits, juste après l'annonce des 16 000 suppressions de postes au budget 2010. Et rien. Un nouveau ministre. Et rien.

Rien ? ! Et les 35 % d'une génération qui n'accèdent pas au baccalauréat ? Et les 15 % d'échec en Seconde ? Et l'orientation par défaut et les hiérarchies entre les voies et entre les séries ? Et l'échec à l'université ? Rien ? ! Et notre charge de travail qui s'alourdit, nos conditions de travail qui se dégradent au gré des suppressions de postes et des reconquêtes de toutes sortes ?

Allons Monsieur le nouveau ministre, un peu de courage, il est temps : une vraie réforme des lycées est nécessaire, ouvrez le chantier de la démocratisation, et écoutez les personnels !

Caroline Chevé



C.I.O Marseille 5

Avis de recherche !

Le C.I.O La Viste, implanté dans les quartiers Nord de Marseille, a été victime d'un incendie criminel en août 2003. Face à l'émoi suscité par la disparition de ce service public, le Recteur apporte les garanties de sa reconstruction, un budget de 394 000 euros est délégué par le Ministère, un architecte finalise un projet, un appel d'offres est lancé... Comment comprendre alors que depuis 6 ans les cendres de ce C.I.O continuent d'être dispersées par le Mistral dans un quartier, maintenant, entièrement réhabilité ? Le Rectorat répond que le budget n'a en fait jamais existé. Le personnel du C.I.O, ses partenaires et les usagers proposent de lancer un avis de recherche !

Nicolas Taillefer et Nelly Megy



Accompagnement éducatif

Un premier bilan nous a été fourni par l'Inspection Académique des Bouches-du-Rhône. Tous les collèges publics ont mis en place l'accompagnement éducatif, surtout à destination des élèves de 6^{ème} (33,4 %). L'aide aux devoirs (63,3 %) y est l'activité principale mais il nous faut veiller à éviter tout transfert en dehors du temps scolaire d'activités d'enseignement. Notons à ce titre que 4,1 % de l'accompagnement éducatif ont été consacrés à l'activité Langues Vivantes. L'ensemble du dispositif a coûté 94,5 emplois d'Assistants Pédagogiques, 341 424 euros de crédits de fonctionnement (alors que les crédits de fonctionnement pour l'achat des manuels ont baissé!) et 126 500 HSE soit l'équivalent de 130 emplois!

M.G.-P.



Intra L'exemple des CPE

Le travail de contrôle des com-missaires paritaires consistant à vérifier dans le détail l'ensemble des projets de mutations faits par l'administration a permis d'améliorer significativement la situation de plusieurs collègues. Nous avons obtenu un grand nombre de corrections puisque 24 affectations sur les 75 proposées initialement par l'administration ont été rétablies en commission, soit près de 32 %. Ceci n'a pas été sans mal et tout n'a cependant pas été gagné puisque plusieurs autres propositions d'améliorations se sont heurtées à l'intransigeance rectorale.

Quelques chiffres :

180 demandeurs de mutations, 147 demandes volontaires, 8 mesures de carte scolaires, 16 entrants à l'Inter, 3 stagiaires et 6 réintégrations. Alors que le projet de l'administration prévoyait 75 affectations, ce sont 77 collègues qui ont obtenu une mutation (75-2+4), à l'issue de la commission paritaire. Sur 147 demandeurs volontaires, seulement 44 ont obtenu une affectation dans leurs vœux.



**Mohamed Atia,
Carole Samouiller**

Assistants d'éducation De l'utilité du SNES

Suite aux élections de décembre 2008, les Assistants d'Education sont des élus pour les représenter et de les défendre. Forte des 50% de participation, la commission paritaire s'est installée en mai. Le SNES a obtenu quatre sièges sur cinq et ses élus peuvent y faire entendre la voix des Aed qui les sollicitent. Il y a près de 4000 AEd dans notre Académie : syndiqués, organisés, solidaires, ils peuvent acquérir la force nécessaire pour défendre et améliorer leurs droits.

Les AEd ne connaissent souvent pas, ou mal, le fonctionnement des syndicats et ne savent parfois même pas qu'il y a un relai dans leur établissement. Souvent jeunes et précaires, les AEd ont besoin de soutien et d'informations sur leurs droits et les outils qu'ils ont pour se défendre. Cela passe par le SNES ! Invitons-les systématiquement à nos réunions, nos Ag, nos heures d'information syndicales.

Alain Barlatier et Mélody Martin

Mouvement intra 2009 Un enjeu politique !

C'est la réduction massive d'emplois dans le second degré qui dicte les priorités ministérielles. Cette politique a des conséquences immédiates sur le mouvement des personnels et le service public.

Le constat est d'abord celui-là :

- des postes sont restés vacants, notamment dans les établissements les plus en difficultés, posant de ce fait la question de la continuité du service public dans certains quartiers.

- les moyens de remplacement sont affaiblis par la fermeture de plusieurs dizaines de postes de TZR (jusque pendant les commissions) et dans certaines disciplines, lettres modernes, maths par exemple, il va être impossible d'assurer le remplacement.

Il est bien évident que l'idée du remplacement assuré par des enseignants qualifiés et formés est de plus en plus remise en question !

Dans ce contexte, on a pu assister à une violente tentative d'affaiblir le droit des personnels à contrôler les opérations et faire respecter les règles communes du mouvement. Evidemment, la communication du projet aux demandeurs, avant information des élus et surtout avant la tenue des commissions, s'inscrivait dans cet objectif.

Les élus du SNES ont assumé leurs responsabilités en construisant une riposte unitaire et en menant la bataille pour chaque discipline et chaque demandeur. Tout le mouvement a été vérifié, corrigé si besoin, amélioré si possible.... Un gros travail d'information a été mené en direction des demandeurs, information individuelle mais aussi générale à chaque étape du mouvement.

Cette tentative éclaire bien les projets du ministère : remettre en cause des règles collectives jugées trop contraignantes pour l'administration, réduire les commissions à des chambres d'enregistrement et donner plus de poids aux hiérarchies locales. Attaque contre le paritarisme donc, attaque aussi contre les personnels qui, si le paritarisme est affaibli, risqueraient demain de se retrouver seuls et démunis face à leur employeur.

Attaque enfin contre l'organisation syndicale majoritaire qui lutte pour le service public : le SNES ! C'est en se syndiquant et en faisant vivre le SNES dans chaque établissement que nous mettrons ensemble en échec cette politique.

Chantal Locher



Recrutement au master Où en est-on ?

Pas de surprise : les rapports de la commission Marois-Filâtre, chargée par le gouvernement de faire des propositions sur l'élévation du niveau de recrutement, n'ont rien d'enthousiasmant. Si la place donnée à la recherche dans des masters qui resteraient disciplinaires est une idée intéressante, il est que toutes les propositions partent du même principe : l'ensemble de la formation doit se dérouler avant le concours. De nouvelles suppressions de postes ? L'utilisation des étudiants de master pour le remplacement est détaillée dans le texte, et vient en confirmer la finalité. A l'inverse de cette approche comptable, l'élévation du niveau de recrutement doit avoir pour but l'amélioration de la formation initiale. En conséquence, la formation des maîtres doit être pensée sur l'ensemble du cursus depuis l'université jusqu'à l'entrée dans le métier, et cela en incluant les premières années d'exercice. Le SNES a mené la réflexion avec la profession de longue date, il a construit des propositions, élaboré des mandats de congrès, à nous de les faire entendre.



Julien Weisz

Hors classe Chacun y a droit

La campagne de promotion à la hors-classe s'est terminée en juillet. Nous vous proposons ici un premier bilan. Pour des informations plus complètes, vous pouvez vous reporter au site du SNES Aix-Marseille.

En amont des promotions, les acquis du SNES au niveau national

Pour la troisième année consécutive, le SNES a obtenu une amélioration des possibilités de promotion à la hors-classe, le ratio national ayant été porté à 7 %. Il s'agit du ratio promus/promouvables qui fixe le nombre de promus. Nous avons également obtenu que la répartition des promotions possibles tienne compte de la pyramide des âges des promovables par académie. Ainsi, notre académie a un nombre de promus dans le corps des certifiés de 385 au lieu de 370 si on avait procédé à une répartition mécanique par académie. Ce nombre était de 355 l'an dernier soit une augmentation de 8 %.

Au niveau académique, l'équilibrage disciplinaire

Au niveau académique, nous avons obtenu un indispensable équilibrage par discipline, les avis IPR et les pratiques de notation pédagogique variant fortement d'une discipline à l'autre. Nous constatons en effet que les IPR sont encore loin d'utiliser toutes leurs possibilités d'avis "Très favorable", en particulier lorsqu'il s'agit des collègues au 11^{ème} échelon. Et les pourcentages de ces avis varient d'une discipline à l'autre. Ce travail permet d'étudier de façon plus complète les dossiers de collègues pouvant prétendre à la hors-classe au vu de leur carrière et de leur état de service mais barrés par une appréciation sommaire de l'évaluateur.

Le travail sur les dossiers individuels en commission

Les élus du SNES interviennent en commission pour permettre à un maximum de collègues ayant au moins 3 ans d'ancienneté dans le 11^{ème} échelon d'être promus. La hors-classe devrait être en effet prioritairement destinée aux collègues qui ont fini leur carrière en classe normale.

Nous sommes opposés aux promotions massives de collègues à un stade moins avancé de la carrière tant que tous les 11^{ème} ne sont pas promus. Notamment parce que l'accès à la hors classe n'apporte un bénéfice sur le salaire (et sur la pension de retraite) qu'à partir de ce 11^{ème} échelon.

Pour les collègues qui n'ont pas encore fini leur carrière en classe normale, un passage à la hors-classe n'apporte rien de plus qu'un changement d'échelon au sein de la classe normale. Or, cela reviendrait à exclure définitivement d'autres collègues proches du départ en retraite, à la grande satisfaction du ministère des finances qui économise ainsi sur le dos des pensions

de retraite des personnels. Voilà pourquoi les élus du SNES proposent par principe à la commission d'étudier attentivement les dossiers de ces collègues.



La hors-classe, débouché normal de la carrière

Pour le SNES, la carrière doit se dérouler jusqu'au dernier échelon de la hors classe : l'accès de tous à la hors classe est un enjeu pour la revalorisation de nos professions. Comment accepter que de nom-

breux collègues soient exclus de la reconnaissance de leur investissement alors même que l'augmentation significative depuis trois ans des contingents devrait permettre d'en finir avec cette situation?

Ce travail du SNES au niveau national sur les ratios et dans les académies sur les dossiers permet aujourd'hui, par l'augmentation du nombre de promotions et par l'attention portée aux collègues qui ont fini leur carrière en classe normale, de tendre vers la hors-classe pour tous. Ensemble, continuons vers cet objectif.

Jean-Luc Giordani

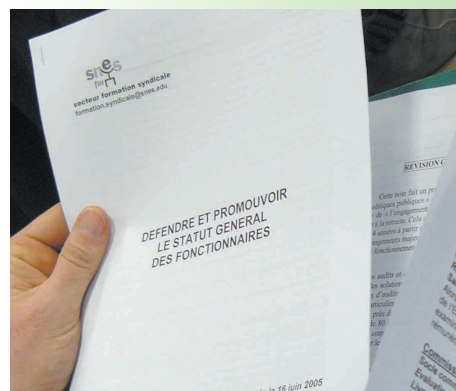
Infos pratiques

Les informations relatives à la gestion des dossiers de personnels pour la rentrée scolaire 2009 sont publiées dans le bulletin académique spécial n° 217 du 6 juillet 2009 : demande de supplément familial de traitement, demande de prise en charge partielle du prix du titre d'abonnement correspondant aux déplacements effectués entre la résidence habituelle et le lieu de travail...

Hors classe des CPE

Nous nous félicitons de l'augmentation significative du contingent des promus, obtenue grâce à la ténacité et à la pugnacité du secteur CPE national du SNES lors de ses interventions auprès du ministère (pour mémoire, 7 promotions il y a deux ans, 11 l'an dernier et 18 cette année). Cependant, alors que l'avis du chef d'établissement n'est qu'indicatif, l'administration refuse systématiquement de reconsidérer cet avis, même lorsqu'il empêche des CPE du 11^{ème} échelon ayant une note supérieure à d'autres d'accéder à la hors-classe.

Mohamed Atia, Carole Samouiller



Orientation

Audience au Rectorat le 16 juin

Elle a été l'occasion d'approfondir des points que nous abordons régulièrement en CAPA, comme les conditions de travail (mouvements, précarité), mais aussi le budget des CIO, la reconstruction du CIO V, l'utilisation des BMP. Nous avons demandé que figurent dans les circulaires académiques de rentrée le rôle et la place des CIO et des CO-Psy et avons défendu la nécessité d'un groupe de travail CIO en amont de la détermination de l'enveloppe budgétaire afin de mettre les moyens au regard des besoins. Enfin, nous sommes intervenus pour obtenir les moyens de remplacement, une formation continue spécifique pour les non-titulaires et la prolongation de leur contrat jusqu'à la fermeture des CIO.

Dans un contexte de rigueur, restons mobilisés !

Elisabeth Gehrke et
Michèle Larroquette

Vous aussi, adhérez au SNES !

Un syndicat de professionnels qualifiés et libres de concevoir leur métier, au service d'une école de l'ambition éducative pour chaque génération, dans une société plus solidaire et plus juste.

Nous sommes 70 000 syndiqués au SNES. Cela en fait un des plus importants syndicats professionnels de France, membre de la FSU, première fédération de la Fonction Publique d'Etat. Cela n'est pas le fruit du hasard.

Si notre syndicat rassemble, c'est qu'il porte ce qui est au cœur de notre identité professionnelle : l'exigence de reconnaissance de nos métiers et de nos qualifications.

C'est qu'il est utile, de la vie dans l'établissement à la défense des droits dans les commissions paritaires, du travail d'alerte et d'analyse des réformes à l'élaboration d'un projet alternatif. C'est qu'il construit ses propositions et son action en toute indépendance.

C'est que la démocratie fonctionne en son sein. Au SNES, chacun garde sa liberté de parole et d'action, tout en participant aux débats et aux choix collectifs. Le pluralisme est la règle et les adhérents élisent directement les directions syndicales.

C'est que malgré le contexte politique défavorable, le SNES a remporté quelques victoires récentes : décret Robien, report de la réforme des lycées, carrière pour les non-titulaires ou augmentation des possibilités d'accès à la hors classe.

Aujourd'hui, le mouvement syndical se trouve en première ligne face à un pouvoir porteur de projets inquiétants.

La Fonction Publique serait soumise aux pouvoirs politiques et alignée sur les modes de fonctionnement du privé. L'emploi statutaire est menacé, le droit pour chacun à bénéficier d'une progression de carrière est remis en cause.

Quant au système éducatif, c'est la politique du "moins d'école" : recentrage de l'offre de formation sur un socle commun, école à la carte, dévalorisation des enseignants, disparition des métiers de l'éducation et de l'orientation, accroissement de la charge de travail, contrôle tatillon des chefs ...

Menée à son terme, la politique scolaire du gouvernement aurait des conséquences dramatiques pour le service public.

Le SNES est déterminé à défendre et à améliorer nos métiers, le cadre statutaire dans lequel ils s'exercent, et à promouvoir une conception ambitieuse de l'école publique.

Isolés, nous ne pourrions rien mais nous pouvons collectivement repousser les assauts actuels et imposer des choix démocratiques.

Voilà pourquoi il faut se rassembler et adhérer au SNES.

Laurent Tramoni

SNES AIX - MARSEILLE N° 312 - Août 2009

Publication du SNES Aix-Marseille

12, place du Général-de-Gaulle - 13001 Marseille - Tél. 04.91.13.62.80 - Fax 04.91.13.62.83

Directeur de publication : J. DRAGONI - Photos : Laurent TRAMONI - Nadine BAGGIONI-LOPEZ

Imprimerie SEILPCA - 19, cours d'Estienne-d'Orves - 13001 Marseille - Tél. 04.91.57.75.00

Périodique inscrit CPPAP 0210 S 05476 - Dépôt légal : 19 février 2009 - ISSN 0395-384 X

Tiré à 7 000 exemplaires - Prix : 2 €

96%
**de nos clients
nous accordent leur
CONFIANCE**

Crédit  Mutuel
Enseignant

n°1
**de la relation
client**

Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille

• **Marseille** : 65, la Canebière - 13001 Marseille - Tél. : 0 820 02 56 49 - E-mail : cme13@creditmutuel.fr

• **Aix en Provence** : 6, place Jeanne d'Arc - 13100 Aix en Provence - Tél. : 0 820 30 01 85 - E-mail : cme13aix@creditmutuel.fr

Ces résultats sont issus des études : EDInstitut réalisée en mai-juin 2008 auprès d'un échantillon de 14 045 personnes, dont 1 182 enseignants et assimilés, du Podium de la relation client 2008 TNS Sofres BearingPoint (avril 2008 auprès de 4 000 personnes) et de l'étude réalisée en janvier 2008 par Cosmosbay-Vectis, Publi-News et Toluma auprès d'un échantillon de 3 161 clients des neuf principales banques de détail en France.